



## Cartes déjeuner : cadeaux ou problèmes à gogo ?

Lors du dernier CSE du 28 mai 2020, la Direction nous a présenté son projet de remplacement de nos "bons vieux" chèques déjeuner par une carte déjeuner dématérialisée et a voulu immédiatement recueillir notre avis sur ce sujet.

Tous les bénéficiaires des chèques déjeuner ont pu constater l'absence de ceux-ci depuis le confinement.

En effet, la Direction n'a pas procédé à la commande trimestrielle (avril/mai/juin) sous couvert du COVID-19.

Personne n'a d'ailleurs été prélevé de la part salarié sur les bulletins de paie des mois concernés.



Et ne comptez pas les revoir pour le trimestre échu. Au mieux, la Matmut envisagerait de vous verser une prime équivalente à la part patronale de 5.40€/jour effectivement travaillé et qui sera versée sur un prochain bulletin de paie.

La Direction a laissé entendre que l'idée de nous passer à la carte lui trottait dans la tête depuis au moins 2 ans...

Bien que la consultation des membres du CSE n'était pas inscrite à l'ordre du jour, la Direction a tenté de le faire passer quand même aux forceps



Comme toujours, **FO** et la CGT ont résisté, la CFE-CGC et la CFDT ont obtempéré. Mais, pour une fois, la CFTC nous a suivis, ce qui nous a permis de ne pas donner notre avis ce jour-là.

Mais pas d'illusion, la Direction fera selon son bon vouloir, l'avis du CSE n'étant que consultatif...

Et soyez assurés qu'elle prendra notre avis lors du prochain CSE du 23 juin 2020 !

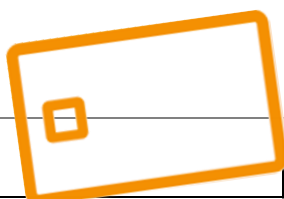
L'absence de vote le 28 mai 2020, nous permet de temporiser pendant un mois, délai qui nous laisse la possibilité de pouvoir recueillir votre avis.

### Le chèque déjeuner papier :



Avantages :	Inconvénients :
Grâce à la souplesse des professionnels de l'alimentation et l'absence de traçabilité, possibilités de les utiliser les dimanches et les jours fériés	En cas de perte ou de vol, aucun recours
Utilisation par une tierce personne : famille, amis, personnes dans la difficulté, associations, ...	Pas de rendu de la monnaie
Presque pas de limite, possibilité de déroger aux 19€ journaliers en changeant de commerce dans la journée ou au bon vouloir du commerçant	Papier pas très écologique

### La carte déjeuner :



Avantages :	Inconvénients :
Carte moins encombrante que le carnet	Adieu la solidarité et la convivialité, plus possible de donner à une tierce personne ou famille
Dématérialisation via application mobile	Application mobile défaillante (avis Google 1,7/5)
Débit au centime prêt	Plafond journalier de 19€ impossible à dépasser même en changeant d'enseigne
Absence de papier donc plus d'écologie	Plus d'utilisation les dimanches et jours fériés et possibilité de limitation géographique
Paiements en ligne	Peu acceptée, commission plus importante que le format papier
Opposition à la carte 24h/24 7j/7 et aucune perte après opposition	Traçabilité des lieux et horaires de repas



## Qu'en est-il pour l'employeur ?

La fin de la gestion des envois des chèques déjeuner signifie :

- ♦ Une baisse des frais généraux (salaires des collègues s'occupant habituellement de gérer les chèques déjeuner)
- ♦ Une absence de frais postaux (courriers recommandés pour environ 180 000 chèques déjeuner/trimestre)



## Qu'en est-il pour le commerçant ?

- ♦ Paiement d'une commission pour la carte pouvant aller de 3 à 4 % (alors qu'elle est de 1 à 2 % pour la version papier)
- ♦ Obligation d'installer une application spécifique payante sur son TPE (terminal de paiement)

**VOTRE AVIS  
NOUS INTÉRESSE**

L'impact étant significatif pour votre pouvoir d'achat, l'organisation de votre vie privée et pour finir votre qualité de vie au travail, il nous semble primordial de recueillir votre avis sur le choix que veut faire notre Direction.

Nous ne manquerons pas ainsi de porter votre voix lors du CSE du 23 juin 2020 et espérons que notre Direction, qui prône à tout bout de champs la bienveillance, la solidarité, la proximité et la justice sociale, écoutera votre point de vue et ne profitera pas des suites de cette situation de crise pour passer en force.

## **Êtes-vous pour conserver les chèques déjeuner en format papier ou préférez-vous la dématérialisation via une carte déjeuner ?**

Je souhaite conserver les chèques déjeuner en papier  
(comme actuellement)

Je préfère passer à la carte déjeuner  
(dématérialisation)

**Vous pouvez nous donner vos réponses :**

- ♦ Par fax : **04 11 93 20 72**
- ♦ Par l'intermédiaire de notre adresse mail : **fo.matmut@gmail.com**
- ♦ Par l'intermédiaire du sondage en page d'accueil de notre site internet :

**Cliquez ici**



Pour tout renseignement concernant notre Organisation syndicale :  
FO-Matmut tél. 06 09 87 01 97 [www.fo-matmut.com](http://www.fo-matmut.com)

**FO, le syndicat du pouvoir d'achat**